



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT RIVOAL**

Séance du vendredi 14 avril 2017

L'an deux mille dix sept et le quatorze du mois d'avril à 20h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Yves Claude GUILLOU, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Date de convocation du conseil municipal : 4 avril 2017.

Etaients présents : Jacqueline BRONNEC, Hervé QUERE, Annick LOUBOUTIN, Laurent RANNOU, Michel LE SIGNOR, Mickaël TOULLEC, Catherine L'HARIDON.

Excusée : Dominique DUCASSE, Gérard CADIOU, Jean Yves JACQ,

Monsieur Mickaël TOULLEC a été élu secrétaire.

Objet : Choix de l'attribution des travaux concernant la restructuration de l'école communale et construction d'une cantine et d'un préau en extension.

Le maire explique au Conseil municipal que le lot 11 équipement de cuisine, étant infructueux nous avons procédé par appel d'offres négocié auprès de 3 entreprises, une seule a répondu.

Le montant des travaux s'élève à 8 489,49 € HT.

La commission d'appel d'offres propose de retenir l'entreprise :

Lot n°11 : équipement de cuisine ent PICHON 8 489,49€ HT

Après en avoir délibéré, le conseil, prend acte de la décision de la commission d'appel d'offres.
Autorise le Maire à signer le devis de l'entreprise PICHON.

Pour copie certifiée conforme au registre
Le Maire,

Le Maire,
-Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité.
-Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.